

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 octobre 2021**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	11
- qui ont pris part à la séance :	11
- votants	11

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze octobre deux mil vingt et un à 18 h 40

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : Redevances fermeture et réouverture d'un compteur d'eau d'irrigation communale par l'eau du Rhône**

La commune est sollicitée par des usagers pour la fermeture de son compteur d'eau d'irrigation communale par l'eau du Rhône.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 novembre 2021 concernant les tarifs 2021 de l'irrigation communale par l'eau du Rhône.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, DECIDE :

- De fixer à **55,00 €** la redevance **pour fermeture** et **55,00 € pour réouverture** de compteur, sans toutefois garantir à l'usager que cette intervention préserve son installation des effets du gel.
- En ce qui concerne les usagers (propriétaires ou non) qui ne s'acquittent pas de leur redevance annuelle, le compteur sera fermé par la commune. La réouverture sera subordonnée au paiement des impayés, dus au moment au moment de la fermeture du compteur, auquel s'ajouteront autant de termes fixes annuels imputables à la période de fermeture, au tarif du dernier terme fixe arrêté par le Conseil Municipal.

Et ont les membres présents signé au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,**  
**Jean-Bernard CHARPENEL**

